



Bien proposé à location avec bâtiment en ruines mitoyen appartenant au même propriétaire

Par **Elisabeth ILINSKI**, le **02/12/2022** à **10:01**

Bonjour on me propose à location (vide) une maison située sur un grand terrain mais un bâtiment ancien mitoyen est en ruines (toit effondré, murs menaçant de tomber) posant un problème de sécurité. Le propriétaire n'a pas l'intention de faire quoi que ce soit et pense laisser la ruine en l'état. Est-ce autorisé ? Comment m'assurer qu'il n'entreprendra pas des travaux pour restaurer le bâtiment -nuisances et pourquoi le louer à un autre locataire ? Puis-je l'obliger à mettre les lieux en sécurité avant de louer ?

Merci par avance pour vos avis/conseils.

Crdt.

Rosko

Par **janus2fr**, le **02/12/2022** à **10:18**

[quote]

Puis-je l'obliger à mettre les lieux en sécurité avant de louer ?

[/quote]

Bonjour,

Vous pouvez surtout passer votre chemin et chercher un autre bien à louer qui ne vous posera pas toutes ces questions...

Par **Elisabeth ILINSKI**, le **02/12/2022** à **10:25**

Bonjour, merci pour votre réponse frappée au coin du bon sens :-).

Crdt.

Rosko